COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 Avril 2014

Le Président, M. Alain SUGUENOT, ouvre la séance à 18 H 30.

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. Jean-Louis BAUDOIN (Suppléant de LEVERNOIS), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY MANDELOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),

Délégués ayant donné procuration :

- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LEVIEL à Mme Marie-Laure RAKIC,
- Mme Virginie LONGIN à M. Pierre BOLZE,
- Mme Justine MONNOT à M. Stéphane DAHLEN,
- M. Philippe ROUX à M. Fabrice JACQUET,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. Maurice CHAPUIS, Serge GRAPPIN.

Secrétaire de séance : Mme Carla VIAL.

Délibération

Le Président déclare la séance ouverte devant une assemblée d'élus pour la deuxième réunion depuis le début du mandat, après celle du 14 avril consacrée à l'installation du Conseil Communautaire, la désignation du Président, des membres du Bureau et des délégués dans les différentes commissions thématiques.

Il rappelle que les commissions thématiques ont été installées le 17 avril dernier.

Il rappelle que le calendrier des réunions pour la période d'avril à juin a été adressé à tous les élus par voie postale et qu'il est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

M. SUGUENOT précise que la réunion du 1er Bureau du mandat se tiendra à BEAUNE le jeudi 15 mai et que la Base de loisirs de MONTAGNY sera inaugurée le lundi 26 mai.

Le Président souligne que seuls les rapports 15 et 16 inscrits à l'ordre du jour ont été présentés en Commission Finances Synthèse qui a donné un avis favorable à l'unanimité de la part de ses membres.

Il précise que pour la réunion de ce soir, plusieurs annexes aux rapports sont consultables, depuis l'envoi de la brochure, sur le site internet dans l'espace réservé aux élus afin de répondre à des impératifs de maîtrise des charges. Il s'agit des rapports n° 9, 13, 14 et 16.

M. SUGUENOT précise à l'Assemblée qu'à l'issue de la séance, il sera procédé à la désignation des titulaires et suppléants pour siéger à l'AMF 21. Il rappelle qu'un email a été adressé à tous les maires de l'espace communautaire et que cette élection se fera par canton à raison d'un titulaire et d'un suppléant en laissant aux conseillers généraux le soin d'animer cette séance de désignation.

Le Président demande à la benjamine de séance, Mme Carla VIAL d'assurer les fonctions de secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président signale les absences excusées de certains élus.

ORDRE DU JOUR

1 – DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré ,
par 88 voix pour et 3 abstentions,

- décide de déléguer au Président pour toute la durée de son mandat, les compétences pour :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 du CGCT et au a de l'article L 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions fixées ci-dessous :

  - le montant de l'emprunt est limité au montant inscrit chaque année au budget de la Communauté d'Agglomération,
  - le Président peut procéder à des tirages échelonnés dans le temps,
  - le Président à la faculté de réaménager la dette en :

    - ✓ modifiant la périodicité et le profil du remboursement, en procédant notamment à des remboursements anticipés et à des consolidations ou en allongeant la durée du prêt,
    - ✓ passant d'un taux fixe à un taux variable ou inversement,
    - ✓ modifiant l'index relatif au calcul du taux d'intérêt.

- procéder à la réalisation des lignes de trésorerie nécessaires au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération dans la limite de 5 M€,

- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires dans le cadre des imputations budgétaires et fixer les modalités de fonctionnement de ces régies,

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- signer les avenants portant changement de co contractant pour les marchés ou conventions en cours, dans le cadre des transferts de compétences des communes membres ou syndicats, vers la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L 5211-5 III dernier alinéa du CGCT,

- décider la conclusion et la révision des contrats de location de biens meubles ou immeubles pour une durée n'excédant pas 12 ans,

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4 600 €,

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- intenter, au nom de la Communauté d'Agglomération, des actions en justice ou défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle :

  - pour tout contentieux en recours et en défense,
  - en 1ère instance, en appel et en cassation,

- devant tout ordre de juridiction,
- pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte simple, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

Le Président est habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées ;

- négocier et signer les transactions proposées dans le cadre du règlement des sinistres et litiges et accepter les remboursements s'y rapportant,

- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre s'y rapportant,

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de la Communauté d'Agglomération dès lors que le montant des dommages n'excède pas 50 000 €,

- passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires,

- fixer, dans les cas de recours au régime de l'expropriation pour l'exercice des compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération et dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leur demande,

- exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption dans les Zones d'Activités Economiques et dans les Zones d'Activités Concertées d'intérêt communautaire,

- exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption délégué par les communes, au cas par cas,

- exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le Droit de Préemption Urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le Conseil Communautaire pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat,

- conserver et administrer les propriétés de la Communauté d'Agglomération et signer, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits,

- passer les conventions nécessaires aux occupations temporaires de terrain par la Communauté d'Agglomération et fixer le montant des indemnités qui seraient dues dans ce cadre par la Communauté d'Agglomération,

- passer les conventions d'autorisation de passage de canalisation en terrain privé au profit de la Communauté d'Agglomération ainsi que tout document relatif à l'institution de ces servitudes,

- passer les conventions de transfert d'équipements collectifs de lotissement dans le domaine public,

- passer les conventions fixant les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial,

- autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- décide que le Président rendra compte régulièrement des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations,

- décide de confier, en cas d'empêchement du Président, l'exercice de ces délégations au Premier Vice-Président et s'il est lui-même empêché aux autres Vice-Présidents dans l'ordre du tableau,

- autorise le Président à déléguer la signature des actes relevant des compétences précitées au Directeur Général des Services dans le cadre de sa délégation de signature.

2 – DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré ,
par 88 voix pour et 3 abstentions,

- décide de déléguer au Bureau, pour toute la durée de son mandat, l'ensemble de ses attributions à l'exception :

- du vote du Budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

- de l'approbation du Compte Administratif,

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du CGCT,

- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,

- de l'adhésion de l'établissement à un autre établissement public,

- de la délégation de la gestion d'un service public,

- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

- décide que la présente délégation est consentie dans les limites de celle octroyée au Président par la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014,

- décide que le Président rendra compte régulièrement des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ces délégations.

3 – DESIGNATION D'ELUS POUR SIEGER DANS LES INSTANCES INTERNES, EXTERIEURES ET SYNDICATS MIXTES

(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

*** CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de l'élu appelé à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,

- désigne M. Pierre BOLZE.

*** COMMISSION D'ADMISSION EN STRUCTURE PETITE ENFANCE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Admission en Structure Petite Enfance,
- désigne Mmes Marie-Laure RAKIC et Patricia ROSSIGNOL en tant que titulaires, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT et M. Jean-Claude BROUSSE en tant que suppléants.

*** GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC –GIP EBOURGOGNE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
par 90 voix pour et 1 abstention,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du Groupe d'Intérêt Public GIP ebourgogne,
- désigne M. Jean-François CHAMPION en tant que titulaire et M. Jean-Pierre REBOURGEON en tant que suppléant.

*** ASSEMBLEE GENERALE DU PAYS BEAUNOIS :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Pays Beaunois,
- désigne M. Gérard ROY en tant que titulaire et Mme Marie-France BRAVARD en tant que suppléante.

*** SYNDICAT MIXTE DU SCOT :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
après avoir procédé à l'élection au scrutin secret

- prend note des résultats du scrutin :

  * Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 87
  * Nombre de bulletins blancs : 0
  * Nombre de suffrages exprimés : 87

  Ont obtenus : Gérard GREFFE (87 voix) Claude CORON (87 voix), Paul BECKER (87 voix),Patrick FERRANDO (86 voix), Xavier COSTE (86 voix), Jean-Claude BROUSSE (86 voix), Michel QUINET (86 voix), Jean MAREY (86 voix), Didier SAINT-EVE (85 voix), Jean-Luc BECQUET (85 voix), Vincent LUCOTTE (85 voix), Sandrine ARRAULT (84 voix), Jean-Christophe VALLET (84 voix), Franck CHAMBRION (82 voix), Denis THOMAS (82 voix), Guillaume D'ANGERVILLE (82 voix), Virginie LONGIN (82 voix), Jean-Pierre REBOURGEON (80 voix), Pierre BOLZE (77 voix), Patrick MANIERE (70 voix), Michel PICARD (48 voix), Jacques-Hervé RIFFAUD (22 voix).

- désigne par conséquent les élus suivants pour siéger au Syndicat Mixte du SCOT : Mmes et MM. Didier SAINT-EVE, Patrick FERRANDO, Claude CORON, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Xavier COSTE, Pierre BOLZE, Virginie LONGIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Denis THOMAS, Sandrine ARRAULT, Vincent LUCOTTE, Jean-Claude BROUSSE, Jean MAREY, Guillaume D'ANGERVILLE, Paul BECKER, Jean-Christophe VALLET et Franck CHAMBRION.

*** COMITE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du Comité du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées,
- désigne M. Pierre BOLZE en tant que titulaire et M. Henri TUDELA en tant que suppléant.

*** SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA REGION BEAUNOISE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de quatre titulaires pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Région Beaunoise,

- désigne MM. Gérard GREFFE, Jean MAREY, Vincent LUJCOTTE et Stéphane DAHLEN en tant que titulaires.

*** AGENCE BEAUNE DEVELOPPEMENT :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de six titulaires pour siéger au sein de l'Agence BEAUNE Développement,
- désigne Mme Sandrine ARRAULT, MM. Jérôme FLACHE, Alain SUGUENOT, Stéphane DAHLEN, Michel PICARD et Jérôme BILLARD en tant que titulaires.

*** CONSEIL D'ADMINISTRATION SPL BEAUNE CONGRES :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de quatre titulaires pour siéger au sein du Conseil d'Administration SPL BEAUNE Congrès,
- désigne Mme Nadine BELISSANT-REYDET, MM. Denis THOMAS, Jean MAREY et Philippe FALCE en tant que titulaires.

*** ASSEMBLEE GENERALE SPL BEAUNE CONGRES :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire pour siéger au sein de l'Assemblée Générale SPL BEAUNE Congrès,
- désigne M. Denis THOMAS en tant que titulaire.

*** COMITE DE DIRECTION DE L'OTI :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de seize titulaires pour siéger au sein du Comité de Direction de l'OTI,
- désigne MMES Estelle BERNARD-BRUNAUD, Ariane DIERICKX, Carole CHATEAU et Nadine BELISSANT-REYDET et MM. Philippe CESNE, Vincent LUCOTTE, Jérôme FLACHE, Michel QUINET, Jean-François CHAMPION, Sylvain JACOB, Richard ROCH, Denis THOMAS, Jean-Pierre REBOURGEON, Henri TUDELA, Guillaume d'ANGERVILLE, Paul BECKER, en tant que titulaires.

*** GROUPE D'ACTION LOCALE –GAL- (POUR MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER) :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de deux titulaires pour siéger au sein du Groupe d'Action Locale –GAL-,
- désigne MM. Patrick FERRANDO et Gérard GREFFE en tant que titulaires.

*** ASSOCIATION POUR L'INSCRIPTION DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire pour siéger au sein de l'Association pour l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- désigne Mme Anne CAILLAUD en tant que titulaire.

*** MISSION LOCALE RURALE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
après avoir procédé à l'élection au scrutin secret

- prend note des résultats du scrutin :

  * Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 89
  * Nombre de bulletins blancs : 0
  * Nombre de suffrages exprimés : 89

  Ont obtenus : Sylvain JACOB (82 voix), Thibaut GLOAGUEN (87 voix), Henri TUDELA (87 voix), Claude CORON (88 voix), Ariane DIERICKX (79 voix), Danièle JONDOT-PAYMAL (22 voix).

- désigne par conséquent les élus suivants pour siéger à la Mission Locale Rurale : Mmes Claude CORON et Ariane DIERICKX, et MM. Sylvain JACOB, Thibaud GLOAGUEN, Henri TUDELA.

*** SAGE ARROUX BOURBINCE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du SAGE Arroux Bourbince – Commission Locale de l'Eau,
- désigne M. Gérard ROY en tant que titulaire et M. Christian BRESSOULALY en tant que suppléant.

*** COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000 :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire pour siéger au sein du Comité de Pilotage des sites NATURA 2000,
- désigne M. Denis THOMAS en tant que titulaire.

*** CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE BEAUNE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de BEAUNE,
- désigne M. Pierre BOLZE en tant que titulaire.

*** CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAGNY :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation d'un titulaire pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de CHAGNY,
- désigne Mme Martine BOUGEOT en tant que titulaire.

*** SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DES AFFLUENTS RIVE GAUCHE DE LA DHEUNE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de l'élu appelé à siéger au Syndicat Mixte du Bassin des Affluents de la RiveGauche de la Dheune,
- désigne les élus suivants :

  - en qualité de titulaires : Mmes et MM. Philippe BATTAULT (AUXEY-DURESSES), Dominique LAFORET (BAUBIGNY), Patrick LEFLAIVE (BLIGNY-LES-BEAUNE), Yannick BONVALOT (BOUZE-LES-BEAUNE), Claude GRANGER (CHASSAGNE MONTRACHET), JEAN-CLAUDE BROUSSE (CHEVIGNY-EN-VALIERE), Thierry DUBUISSON (CORCELLES-LES-ARTS), Daniel GUIZON (CORMOT LE GRAND), Christian BERG (CORPEAU), Maurice CHARLEUX (DEZIZE LES MARANGES), Jean JACOB (EBATY), Franck GARNIER (LA ROCHEPOT), Jacqueline JACOB (LEVERNOIS), Régis MARLET (MAVILLY-MANDELOT), Laurent MARTELET (MELOISEY), Bernard FOURNIER (MERCEUIL), Patrick CHARBONNIER (MEURSANGES), Gilles MARTIN (MEURSAULT), Alain CARION (MONTAGNY-LES-BEAUNE), Gérard DOREAU (MONTHELIE), Alain MONTCHOVET (NANTOUX), Jean-Guy MONNOT (NOLAY), Xavier FORET (PARIS L'HOPITAL), François DEGOUSEE (POMMARD), Alexandra PASCAL (PULIGNY-MONTRACHET), Gérard PRUDHON

(SAINT AUBIN), Serge CHANDELIER (STE MARIE LA BLANCHE), Gilles BUISSON (SAINT-ROMAIN), Paul BECKER (TAILLY), Patricia RACKLEY (VAUCHIGNON), Pascal BOULEY (VOLNAY) ;

- en qualité de suppléants : Mmes et MM. François LATOUR (AUXEY-DURESSES), Valérie MARRAS MORA (BAUBIGNY), Marlène GASSER (BLIGNY-LES-BEAUNE), Alain FAGOT (BOUZE-LES-BEAUNE), Didier RIOLET (CHASSAGNE MONTRACHET), MARCO ALBORGHETTI (CHEVIGNY-EN-VALIERE), Jean-François DUBREUIL (CORCELLES-LES-ARTS), Marc DENIZOT (CORMOT LE GRAND), Sandrine ARRAULT (CORPEAU), Franck CHAMBRION (DEZIZE LES MARANGES), Norbert DICONNE (EBATY), Jean-Luc LAGOGUEY (LA ROCHEPOT), Jean-Louis BAUDOIN (LEVERNOIS), Cyril JACOTOT (MAVILLY-MANDELOT), Pascal MALAQUIN (MELOISEY), Frédéric GAILLARD (MERCEUIL), Claude MONNOT (MEURSANGES), Bernard GUYOT (MEURSAULT), Nicolas DE DEMO (MONTAGNY-LES-BEAUNE), Christiane FRANCOIS (MONTHELIE), Philippe GERMAIN (NANTOUX), Georges BERNARD (NOLAY), Christophe GREMERET (PARIS L'HOPITAL), Olivier CYROT (POMMARD), Julien WALLERAND (PULIGNY-MONTRACHET), Jean-Claude BACHELET (SAINT AUBIN), Joël THIBAULT (STE MARIE LA BLANCHE), Bernard MARTENOT (SAINT-ROMAIN), Guigone JOUFFROY (TAILLY), Joël TRUCHOT (VAUCHIGNON), Frédéric LAFARGE (VOLNAY).

*** SYNDICAT MIXTE DE LA BOUZAIZE, DE LA LAUVE ET DU RHOIN :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de l'élu appelé à siéger au Syndicat de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin,

- désigne les élus suivants : Mmes et MM. Bruno COLIN, Didier MEUNEVEAUX (ALOXE CORTON), Xavier COSTE, Ariane DIERICKX (BEAUNE), Patrick CHAVANNE, Bernard PENAUD (BOUILLAND), Yannick BONVALOT, Alain FAGOT (BOUZE LES BEAUNE), Jean-Claude BROUSSE, Philippe COMBOT (CHEVIGNY-EN-VALIERE), François PERTUZOT, Patrick POTHIER (CHOREY-LES-BEAUNE), Marc CLEMENT, Joël ALLEXANT (COMBERTAULT), Michel PERDRIER, Michel LEBLANC (CORGENGOUX), Didier PLAIT, Mickaël SARRE (ECHEVRONNE), Jérôme FOL, Fanny GAGNEUR (LADOIX SERRIGNY), Jacqueline JACOB, Jean-Lois BAUDOIN (LEVERNOIS), Samuel ALLEXANT, Bernard NOBS (MARIGNY-LES-REULLEE), Albert BILLAUT, Georges BAILLY (MEURSANGES), Gilles ARPAILLANGES, Christine GRUERE-DUBREUIL (PERNAND VERGELESSES), Olivier CYROT, François DEGOUSEE (POMMARD), Cyril VACHON, Patrick SCHWIRTZ (RUFFEY-LES-BEAUNE), Louis CHENU, Serge DEMOUGEOT(SAVIGNY-LES-BEAUNE), Jean MAREY, Pierre AUBRUN (VIGNOLES).

*** SYNDICAT DU MEUZIN ET DE SES AFFLUENTS :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au Syndicat Mixte du Meuzin et de ses affluents,

- désigne les élus suivants :

  - en qualité de titulaires : MM. Eric JOIGNEAUX (CORBERON) et Michel PERDRIER (CORGENGOUX);

- en qualité de suppléants : MM. Serge DUBUET (CORBERON) et Daniel MARQUET (CORGENGOUX).

*** SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA DHEUNE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au Syndicat d'aménagement de la Dheune,

- désigne les élus suivants :

  - en qualité de titulaires : Mme et MM. Bruno BELLATI (CHAGNY), Claude GRANGER (CHASSAGNE MONTRACHET), Catherine PAPPAS (CHAUDENAY), Jean-Claude BROUSSE (CHEVIGNY-EN-VALIERE), Philippe CLEMENT (CORPEAU), Jean JACOB (EBATY), Jean-Claude PIDET (MERCEUIL), Michel MARGUIN (SANTENAY);

  - en qualité de suppléants : Mme et MM. Marie-Joseph POITOUT (CHAGNY), Didier RIOLET (CHASSAGNE-MONTRACHET), Nicolas MAJOLI (CHAUDENAY), Marco ALBORGHETTI (CHEVIGNY-EN-VALIERE), Christian BERG (CORPEAU), Norbert DICONNE (EBATY), Bernard FOURNIER (MERCEUIL), Serge COULON (SANTENAY).

*** SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD OUEST DE LA COTE D'OR :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au Syndicat mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés du Sud Ouest de la Côte d'Or,

- désigne les élus suivants : Mmes et MM. Agnès DICONNE, Dominique LAFORET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Liliane JAILLET, Marie Claude MARTIN, Marcel JUNG, Lionel MATHIEU, Philippe CLEMENT, Olivier AHTANASE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Philippe RUFFENACHT, Georges BERNARD, Jacques FROTEY, Nolwen BEROUJON, Jacques CHEVALIER, Gérard PRUDHON, Sylvain JACOB, Jérome FAURE BRAC, Danièle JONDOT-PAYMAL et Christian BRESSOULALY.

*** SIRTOM DE LA REGION DE CHAGNY :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au SIRTOM de la Région de CHAGNY,

- désigne par conséquent les élus suivants : Mmes et MM. Alain FAVERIAL, Josianne SARRE (CHAGNY), Christophe PETOT, Daniel MALINGRE (CHAUDENAY), Maurice CHARLEUX, Franck CHAMBRION (DEZIZE-LES-MARANGES), Marie-laure GUILLEMAUT, Madeleine BIDAULT (PARIS L'HOPITAL), Jean-Claude RAMONET, Henri BONNEFOY (CHASSAGNE MONTRACHET), Bernard NONCIAUX, David MAGNIEN (PULIGNY-MONTRACHET).

*** SIVOS DE CHAGNY :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au SIRTOM de la Région de CHAGNY,

- désigne par conséquent les élus suivants : Mmes et MM. Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL (CHAGNY), Sabine MOLLARD, Thierry PILLOT (CHASSAGNE MONTRACHET), Julie DEBO, Patricia JOLY (CHAUDENAY), Monique OESCH, Sandrine PETEUIL (CORPEAU), Françoise DUFRAIGNE, Arlette CREUSE (DEZIZE-LES-MARANGES), Isabelle CLEMENT, Romain ROBERT (EBATY), Sandrine PITOIS, Christophe GREMERET (PARIS L'HOPITAL), Stéphanie BIDOT, Sylvain CHARLOT (PULIGNY-MONTRACHET), Michel MOIGEON, Agathe NEDELEC (SAINT AUBIN), Marie-Laure DUMORD, Michel MARGUIN (SANTENAY).

*** SIVU DES MARANGES (COMPETENCE PERISCOLAIRE) :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au SIVU des Maranges,

- désigne par conséquent les élus suivants : Mmes et MM. Chantal MITANCHEY, Emmanuel FOLLEAT, Sabine PITOIS (PARIS L'HOPITAL), Jean-Marc BATTAULT, Sabine PERRAULT, Staphéne MONNOT (DEZIZE LES MARANGES).

*** SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU D'ARNAY-LE-DUC :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au Syndicat d'adduction d'eau d'ARNAY-le-DUC,

- désigne les élus suivants :

  - en qualité de titulaires : Mmes et MM. Raymond MANIERE, Anne-Marie BULLIER (IVRY-EN-MONTAGNE), Marcel DEMARTINECOURT, Dominique POTIRON (JOURS EN VAUX), Cyril JACOTOT, Régis MARLET (MAVILLY MANDELOT), Laurent MARTELET, Jean-Michel DUTRIEUX (MELOISEY), Roland MARTIN, Patrick GERMAIN (SAINT ROMAIN), Jacqueline METAIS, Anne DEVELLE (SANTOSSE);

  - en qualité de suppléants : Mmes et MM. Christian BRESSOULALY, Patrice BABEY (IVRY-EN-MONTAGNE), Didier GUILLEMARD, Pascal PERROT (JOURS EN VAUX), Béatrice FINOT, Alain DUSCHESNE (MAVILLY MANDELOT), Francis LECHAUVE, Pascal MALAQUIN (MELOISEY), Gilles BUISSON, David BISE (SAINT ROMAIN), Claude MOISSENET, Frédérique PAPILLON (SANTOSSE).

*** SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE DHEUNE :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au Syndicat intercommunal des Eaux de la Basse Dheune,

- désigne les élus suivants : MM. Nicolas MAJOLI et Yves ROIZOT (CHAUDENAY).

*** SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DU CHAMBOUX :**

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au Syndicat mixte du Barrage du CHAMBOUX,

- désigne les élus suivants : MM. Patrick MANIERE (BAUBIGNY) et Jean-Luc LAGOGUEY (LA ROCHEPOT).

4 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de onze titulaires et onze suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- désigne les élus suivants :
  - en qualité de titulaires : Mmes Claude CORON, Liliane JAILLET, Estelle BERNARD-BRUNAUD et MM. Patrick MANIERE, Xavier COSTE, Jean-Luc BECQUET, Denis THOMAS, Jean-Pierre REBOURGEON, Pierre BROUANT, Gérard ROY et Antoine TRIFFAULT-MOREAU,
  - en qualité de suppléants : Mmes Chantal MITANCHEY, Marie-Odile LABEAUNE, Marie-Laure RAKIC, Marie-Laurence MERVAILLE, Carole CHATEAU et MM. Richard ROCH, Pierre BOLZE, Jérôme FLACHE, Noël BELIN, Jean-Paul BOURGOGNE et Jacques THOMAS,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de neuf titulaires et neuf suppléants représentant les associations suivantes, afin de participer aux travaux de cette Commission :
  - UFC Que Choisir,
  - Association Force Ouvrière,
  - Association des Paralysés de France,
  - Fédération de Côte d'Or pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique,
  - La Gaule Chagnotine,
  - Association des Parents d'Elèves du saint Cœur,
  - Fédération des Transports de Voyageurs,
  - Fédération Nationale des Associations d'usagers des Transports de la Région Bourgogne,
  - Office Municipal du 3ème âge – Foyer Logements pour personnes âgées

- délègue au Président la saisine de la Commission dans les cas où elle est appelée à donner un avis, conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du CGCT.

5 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide, par un vote à main levée, de procéder à la désignation de cinq titulaires et cinq suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Ouverture des Plis,
- une seule liste étant présentée, désigne les élus suivants :
  - en qualité de titulaires : MM. Pierre BROUANT, Jean-Luc BECQUET, Xavier COSTE, Denis THOMAS et Gérard ROY,
  - en qualité de suppléants : MM. et Mmes Henri TUDELA, Marie-Laure RAKIC, Ariane DIERICKX, Jérôme BILLARD et Sylvain JACOB.

6 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après avoir procédé à l'élection au scrutin secret

- note que la seule liste présentée a obtenu 83 voix et désigne par conséquent les élus suivants pour siéger à la Commission d'appel d'offres :
  - en qualité de titulaires : MM. Pierre BROUANT, Jean-Luc BECQUET, Xavier COSTE, Denis THOMAS et Gérard ROY.
  - en qualité de suppléants : MM. et Mmes Henri TUDELA, Marie-Laure RAKIC, Ariane DIERICKX, Jérôme BILLARD et Sylvain JACOB.

7 – DESIGNATION DANS LE CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES DOTES DE LA SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide de procéder à la désignation des membres du Conseil de Communauté appelés à siéger au sein des Conseils d'Exploitation selon les dispositions de l'article R 2221-5 du CGCT, par un vote à main levée,

- désigne les élus suivants :
  - Pour la Régie des Transports Urbains :
    MM. et Mmes Didier SAINT-EVE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Luc BECQUET, Chantal MITANCHEY et Carole CHATEAU,

- Pour la Régie Assainissement collectif et eau potable:
  MM. et Mmes Gérard ROY, Jean-Paul BOURGOGNE, Philippe DIDAILLER, Chantal MITANCHEY et Xavier COSTE,
- Pour la Régie Assainissement Non Collectif :
  MM. Xavier COSTE, Gérard ROY et Jean-Paul BOURGOGNE.

- donne délégation au Président aux fins de désigner les représentants du personnel des régies et des représentants des usagers, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT et aux statuts des régies.

8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
- approuve l'organisation de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée comme suit :
  - deux représentants d'associations représentants les personnes handicapées et leurs deux suppléants,
  - deux représentants d'associations d'usagers (association représentant les personnes âgées et association représentant les usagers des transports) et leurs deux suppléants,
  - quatre représentants de la Communauté d'Agglomération
- décide de procéder à la désignation de ses représentants au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées par un vote à main levée,
- propose au Président, qui prendra l'arrêté nécessaire, les candidatures suivantes :
  - M. et Mmes Pierre BROUANT, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Marie-Odile LABEAUNE et Carole CHATEAU.

9 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMBOA ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents,

- décide de procéder à la désignation des élus appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents par un vote à main levée,

- désigne les élus suivants : Mme et MM. Valérie MARRAS MORA (Baubigny), Raymond MANIERE (IVRY en MONTAGNE), Régis MARLET (MAVILLY-MANDELOT), Laurent MARTELET (MELOISEY), Gilles BUISSON (SAINT ROMAIN), Frédéric LABUSSIERE (SANTOSSE).

10 – INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU DELEGUES
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide de procéder à un vote à main levée,

- approuve les indemnités proposées au profit des Vice-Présidents et membres du Bureau telles qu'elles sont présentées en annexe, jointes à la présente délibération,

- décide que ces dispositions prendront effet à la date de dépôt en Sous - Préfecture, au titre du contrôle de légalité, des arrêtés du Président donnant délégation aux Vice-Présidents et membres du Bureau.

11 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve le droit à la formation des élus communautaires adaptée à leurs fonctions dont le montant des dépenses totales est plafonné à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

12 – EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve l'ouverture d'un poste de Directeur der Cabinet à temps non complet dans le cadre de l'installation du nouveau Conseil communautaire, rémunéré à hauteur de 10 % du traitement indiciaire correspondant à l'indice territorial du grade d'attaché principal soit l'indice brut 966, indice majoré 783.

13– PROJET DE POLE PETITE ENFANCE A CHAGNY : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve l'Avant Projet Définitif du projet de construction d'un pôle Petite Enfance à CHAGNY comprenant une structure d'accueil de 25 lits ouverts en deux phases et d'une salle permettant l'accueil en restauration scolaire d'enfants de classe élémentaires et maternelles accueillis jusqu'ici sur plusieurs sites,
- autorise l'inscription des crédits nécessaires à ce projet à son Budget, en Autorisation de Programme et en Crédits de Paiement sur les exercices 2014 et 2015.

14– RAPPORT D'ETAPE SUR LE PROJET DE RENOVATION DU MULTI ACCUEIL SAINT JACQUES A BEAUNE ET VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve l'Avant Projet Définitif du projet de rénovation du Multi accueil Saint Jacques à BEAUNE comprenant le coût supplémentaire estimé à 40 000 € HT de l'opération de désamiantage à différents emplacements,
- approuve la poursuite du projet de rénovation selon un calendrier tenant compte du délai supplémentaire lié au désamiantage,
- autorise, lors d'une prochaine séance, l'inscription complémentaire au Budget Supplémentaire, d'un crédit à hauteur de 48 000 € TTC correspondant au désamiantage.

15– ZAC DU PRE FLEURY : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- sollicite auprès des Préfets de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire un arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire pour la ZAC du Pré Fleury,
- autorise le Président à procéder aux formalités nécessaires auprès des Préfets concernés et à signer tout acte relatif à ce dossier.

16– AVENANT N° 2 AU CONTRAT AMBITIONS COTE D'OR
(rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- approuve le contenu de l'avenant n° 2 joint à la présente délibération et autorise le Président à signer ledit avenant,
- approuve, dans le cadre des opérations inscrites dans l'avenant n° 1, les demandes de financement :
    - des communes d'IVRY en MONTAGNE, JOURS en VAUX, La ROCHEPOT, LEVERNOIS, MAVILLY-MANDELOT, MOLINOT et NANTOUX pour la réhabilitation de logements communaux conventionnés PALULOS,

- de l'Office du Tourisme Intercommunal pour la réhabilitation des 5 antennes de l'OTI,
- de la Ville de BEAUNE pour le réaménagement des locaux de la Porte Marie de Bourgogne

- approuve le projet de création d'un atelier d'expérimentation multimédia itinérant précité, adopte son plan de financement joint à la présente délibération, autorise le Président à :
  - signer tout document contractuel à intervenir dans le cadre de ce projet,
  - solliciter une subvention auprès du Conseil Général de 30 % plafonnée à 30 000 € au titre du Contrat AmbitionS Côte d'Or, ambition de vie : la culture trait d'union de la Côte d'Or – fiche 3.3 et auprès du Conseil Régional de 30 % du montant total HT du projet au titre du Contrat Unique du Beaunois – Volet Agglomération – Fiche action 11-3 C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20 h 00.

Affiché le 5 Mai 2014